

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/15 du 27 mars 2024

OBJET : CCAS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-Sept Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Treize Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Esaïe SAGBOHAN
M. Gilles HEURFIN
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Sylvie ENGUERRAND

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240327-DE-15-2024-DE
A.R. du 28 Mars 2024
Publié le 02 AVRIL 2024
Le Président

N° 2024/15 du 27 mars 2024

Bernard JAMET



OBJET : CCAS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Considérant le vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 27 mars 2024,

Considérant les demandes de subventions des associations, ci-dessous, adressées au CCAS de la ville de Sannois,

Considérant les rapports d'activité transmis par ces associations,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'accorder aux associations, ci-dessous, un soutien financier au titre de l'année 2024,

Nom de l'association	Montant de la subvention accordée en 2023	Montant de la subvention sollicitée en 2024	Montant de la subvention attribuée en 2024
Association "Les Restaurants du Cœur"	3 000 €	Montant laissé à l'appréciation	3 250 €
Association "REAGIR"	600 €	800 €	800 €
Association "Aide aux mères et aux familles"	550 €	Montant laissé à l'appréciation	550 €
Secours Populaire Français	1 000 €	Montant laissé à l'appréciation	1 250 €
ICCEME : Interagir pour le Corps, le Cœur, l'Esprit du Malade du cancer et de son Entourage	500 €	Montant laissé à l'appréciation	0 €
Croix Rouge	1 000 €	Montant laissé à l'appréciation	1 250 €
Amicale pour le don de sang bénévole	600 €	600 €	600 €
Ligue contre le Cancer	500 €	Montant laissé à l'appréciation	500 €
Secours Catholique Caritas France	300 €	Montant laissé à l'appréciation	300 €
APF - France Handicap	0 €	Montant laissé à l'appréciation	300 €
UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades)	300 €	200 €	200 €
Association de Parents d'Enfants Déficients "L'Espoir" (APED L'Espoir)	100 €	Montant laissé à l'appréciation	150 €
Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	200 €	Montant laissé à l'appréciation	200 €
CASHMIRE (Comité d'Animation Intercommunal de la Maison de Retraite du Secteur Hospitalier d'Eaubonne)	0 €	1 000 €	0 €

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20240327-DE-15-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2024/15 du 27 mars 2024

Article 2 : de préciser que ces sommes seront versées sur les comptes de ces différentes associations,

Article 3 : d'indiquer que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

La Secrétaire de séance

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Stéphanie MORGAND
Directrice du CCAS